

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 007-22

Le 20 janvier, 2022

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Tourmaline Oil Corp. (TOU & FOU)
Dividende Spécial en espèces (Suivi)**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations de la circulaire No. 006-22 et de l'avis aux membres No. 2022-007 publiés le 18 janvier 2022, les participants doivent se référer à la règle A-9 de la CDCC, section A-902 concernant les procédures de rajustement en cas de déclaration d'un dividende spécial.

CDCC - Détails du rajustement - option :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Tourmaline Oil Corp. (TOU) seront rajustées comme suit :

- **PRIX DE LEVÉE:** Un rajustement de 1,25\$ CA sera fait pour toutes les séries existantes.

CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action:

- **PRIX DE RÈGLEMENT:** Un ajustement du prix de règlement sera effectué conformément à la règle A-9 de la CDCC, section A-902.

https://rules.cdcc.ca/w/cdcc/cdcc-fr#!b/a_902

Tout autre détail du rajustement compris dans le circulaire No. 006-22 et dans l'avis aux membres No. 2022-007 demeurent inchangé.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés